



LE HACKATHON POUR CONCEVOIR LA ZONE D'ACTIVITÉS DU FUTUR

Mobilité rime avec attractivité & accessibilité



Intitulé : Quand la mobilité rime avec accessibilité et attractivité ! Prenons un temps ensemble pour imaginer la façon de venir et se déplacer en toute sérénité.

Thématiques abordées

- Mobilités
- o Gouvernance / Groupement d'entreprises
- o Bien-être / Service



Pourquoi ce sujet est-il important?

Souvent perçue comme une contrainte, la mobilité est en réalité source de multiples opportunités. Elle doit être envisagée sous un prisme social et sociétal, en plus des enjeux environnementaux qu'elle revêt. Amélioration du pouvoir d'achat et des conditions d'accessibilité au travail, participation à la santé et à l'activité, anticipation des nouvelles contraintes de nos territoires en matière de déplacement tout en limitant l'impact environnemental : l'employeur joue un rôle essentiel pour fidéliser ses équipes, attirer de nouveaux talents et stimuler l'innovation !

Comment y répondre ?

La mise en place d'un Plan Mobilité Employeur Commun (PMEc) à l'échelle de la zone est une des solutions pour faciliter les échanges et la sensibilisation autour de la mobilité, et changer les habitudes des salariés. Un PMEc est une démarche collaborative d'entreprises visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise (salariés et flux de marchandises). En coordination avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui pilotent les services de mobilités, les objectifs sont d'accompagner le changement de comportement et d'organiser les mobilités à l'échelle de la zone et du territoire pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle au profit des mobilités décarbonées et actives.

Par quoi commencer ?

Elaboration d'un Plan Mobilité Employeur Commun (PMEc)

Politique incitative de l'EPCI

Le Plan de Mobilité Employeur commun (PMEc) peut être un outil incitatif souhaité par l'EPCI. Bien qu'il ne soit pas obligatoire en toute circonstance, il fait partie d'une stratégie d'accompagnement auprès des entreprises. Il faut néanmoins préciser que, selon la Loi LOM et la Loi Climat et Résilience, les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site doivent engager des discussions sur la mobilité lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). Si la négociation n'aboutit pas, l'obligation de réaliser un Plan de Mobilité Employeur (PME) devient alors obligatoire pour se conformer aux exigences légales. Cette obligation vise à améliorer les conditions de déplacement des salariés et à promouvoir une mobilité plus durable.



Voici quelques bénéfices pouvant inciter à la mise en place d'un PMEc.

- o Pour l'EPCI:
 - > Fluidifier le trafic et améliorer la qualité de l'air ;
 - Augmenter son attractivité et renforcer le maillage de son territoire ;
 - > Promouvoir une population en meilleure santé ;
- Pour la zone :
 - > Améliorer l'accès et l'attractivité pour favoriser le recrutement et l'implantation de nouvelles entreprises ;
 - Faciliter une accessibilité inclusive et sécurisée par différents modes de transport, incluant une signalisation claire, une qualité optimale de la voirie, un réseau de pistes cyclables, et des offres de transports en commun diversifiées pour assurer une cohabitation harmonieuse;
 - Permettre de développer des projets transversaux.
- Pour l'employeur :
 - Réduire les frais liés à l'autosolisme (stationnement, remboursements kilométriques, Forfait Mobilité Durable, ...);
 - > Améliorer la productivité grâce à des salariés en meilleure forme ;
 - Affirmer un engagement dans les pratiques durables et réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.
- o Pour le salarié :
 - > Améliorer le bien-être et la santé par le sport (utilisation de mobilités actives) ;
 - > Augmenter le pouvoir d'achat grâce au Forfait Mobilité Durable des employeurs et limiter l'impact carbone ;
 - Favoriser le lien social (covoiturage, usage fréquent des transports en commun, ...).

La mise en place d'un PMEc implique un grand nombre de parties prenantes. Il est donc nécessaire que toutes soient impliquées dans l'élaboration de celui-ci.

Bien que la proposition de la démarche vienne souvent des EPCI, sa mise en œuvre est facilitée si une gouvernance est préalablement installée sur le site. A l'exemple d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), celui-ci pourra accompagner la démarche au côté de l'EPCI.

Etat des lieux et diagnostic

Tout d'abord, il est souvent constaté que les entreprises manquent de connaissances sur leurs obligations en matière de mobilités. Elles sont peu informées sur les déplacements et modes de transport de leurs salariés, les outils d'accompagnement disponibles ainsi que les offres de mobilité existantes.

Il est donc crucial d'effectuer un état des lieux en suivant ces axes :

- Diagnostic entreprise :
 - Identifier et qualifier les mesures mises en place par l'entreprise (liées aux obligations et/ou initiatives volontaires);
 - Étudier les habitudes de déplacements des salariés (analyse des trajets domicile-travail
 à partir des fichiers RH);





- > Analyser les déplacements professionnels internes et externes :
 - Internes : visites chez des clients, participations à des salons, ...
 - Externes : flux de marchandises, réceptions de clients, ...
- Diagnostic accessibilité et services :
 - Évaluer les infrastructures : voiries, parkings, signalisation, zones de rencontre, ...
 - > Analyser l'offre des réseaux de transports en commun et les offres de mobilité existantes pour desservir la zone (interne et vers la zone) ;
 - Étudier les flux de mobilité pour mieux comprendre les besoins et les lacunes en termes de transport.

Ce diagnostic permettra d'avoir une vision claire de la situation actuelle et de mettre en œuvre des mesures adaptées pour améliorer la mobilité au sein des entreprises.

Élaborer un plan d'actions concret

Établir des objectifs clairs et réalistes est essentiel. Inutile de viser trop haut dès le début : les objectifs doivent être atteignables pour maintenir la motivation des salariés. Il est donc préférable de fixer d'abord de petits objectifs et d'augmenter progressivement les attentes.

- o Objectifs de réduction : définir des objectifs pour diminuer l'utilisation des voitures individuelles.
- o Promouvoir les mobilités décarbonées et actives : encourager l'usage des vélos, la marche à pied, et les transports en commun.

Mettre en œuvre le projet

- o Rechercher des subventions et des aides financières : France Mobilités, Fonds verts, Certificats d'Économies d'Énergie et autres aides spécifiques ou locales.
- Lancer les actions : mettre en place les actions définies dans le plan et veiller à ce qu'elles soient clairement communiquées à tous.
- Suivre et évaluer : suivre l'évolution des pratiques de mobilité et évaluer régulièrement les résultats par rapport aux objectifs fixés. Utiliser des indicateurs de performance et ajuster les actions en fonction des besoins identifiés.

Accompagner au changement de comportement

Inciter et sensibiliser les salariés

Avant de mettre en œuvre un PMEc, il est indispensable de sensibiliser les salariés aux avantages liés à la modification de leurs modes de déplacement. Bien que chacun ne puisse adopter régulièrement de nouvelles pratiques en raison de contraintes personnelles, essayer ne serait-ce qu'une fois un autre moyen de transport représente déjà un progrès dans les habitudes de chacun.

En communiquant sur les bénéfices des modes de transport doux ou actifs, on suscite la curiosité des employés tout en leur fournissant une base de connaissances solides. Cela peut inciter les salariés à franchir le pas et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle quand cela est possible.

- Mesures incitatives : pour les employés adoptant des modes de transport durables (remboursement des abonnements de transport, prime vélo, ...).
- Améliorer les infrastructures : mettre en place des abris à vélos et sanitaires, des bornes de recharge pour véhicules électriques, ...



 Sensibiliser et former : organiser des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation pour encourager les employés à adopter de nouveaux modes de transport.

Mettre en œuvre une telle démarche requiert un financement conséquent. De même, ne pas assurer un suivi continu des actions pourrait compromettre l'ensemble du travail accompli.

Animer pour réussir

L'animation d'une telle démarche est essentielle pour concrétiser toutes les actions mises en place. Elle permet de suivre l'évolution du projet, de recueillir les points de vue des salariés et de continuer à promouvoir la démarche.

- Coordonner et communiquer : désigner un référent ou une équipe dédiée à la coordination du PMEc et au sein des entreprises. Communiquer régulièrement avec les salariés via différents moyens (réseaux sociaux, magazines de la collectivité, site web, ...).
- Organiser des événements : planifier des événements tels que des journées sans voiture, des défis de mobilité, ou des ateliers de sensibilisation pour maintenir l'engagement des employés.
- Créer des espaces d'échange : mettre en place des plateformes ou des forums permettant aux salariés de partager leurs expériences, leurs astuces, et de poser des questions.
- Suivre les indicateurs et ajuster les actions: suivre régulièrement les indicateurs de mobilité et partager les résultats avec les salariés pour montrer les progrès réalisés et les bénéfices obtenus. Réévaluer périodiquement les mesures mises en place et ajuster en fonction des retours des employés et des résultats.

Points de vigilance

Les employeurs ont souvent une vision erronée des déplacements de leurs salariés, pensant que la collectivité doit mettre en place des services sans avoir réalisé d'études préalables.

Avant de se lancer dans des projets d'aménagement souvent coûteux, il est crucial de s'assurer que les usagers soient pleinement convaincus d'utiliser des modes de mobilité autres que la voiture individuelle.

Bien que les questions de mobilité soient de plus en plus présentes aujourd'hui, elles peinent encore à s'imposer suffisamment auprès des usagers et des dirigeants d'entreprise pour avoir un réel impact, surtout en zones rurales.

